



# PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
Départementale des Territoires  
Service d'Appui Transversal et de  
Transition Energétique  
Affaire suivie par : Emilie MICHEL  
Mel : emilie.michel@indre.gouv.fr  
Tel : 02.54.53.21.70

Châteauroux, le 24 AOUT 2022

Le directeur,

à

UD DREAL

**OBJET** : Demande d'autorisation environnementale LHOIST FRANCE OUEST Projet biomasse Saint-Gaultier  
**REF.** :  
**P.J.** :

Vous avez sollicité l'avis des services de la Direction Départementale des Territoires sur la demande d'autorisation environnementale concernant la modification de l'autorisation d'exploiter son site de production de chaux à Saint-Gaultier.

La société LHOIST FRANCE OUEST souhaite obtenir la modification de l'autorisation d'exploiter son site de production de chaux existant déjà autorisé, sur lequel des évolutions sont prévues.

Pour la production de chaux vive, du gaz et du coke de pétrole sont utilisés en tant que combustibles pour réaliser la cuisson.

L'objectif du projet est de substituer le coke de pétrole, nécessaire au fonctionnement du four à chaux n°1, par du bois A et du bois B (soit à l'entrée du four, environ 75 tonnes de bois par jour à 13 % d'humidité).

Ainsi, la production de chaux se fera sur le site de Saint-Gaultier à partir des combustibles suivants :

Pour le four 1 :

- Bois énergie : plaquettes forestières et paysagères ligneuses ;
- Bois en fin de vie classé en déchet non dangereux ;
- Gaz naturel.

Pour le four 2 :

- Gaz naturel ;
- Coke de pétrole.

Copie : préfecture

1/3

## 1/ Une thématique eau à prendre en compte

### Alimentation en eau potable

- 3 captages d'alimentation en eau potable se trouvent à proximité du site : ouvrages situés à environ 800 m de l'usine, en direction du sud-est. Il s'agit des ressources du syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement collectif (SIEPAC) de la région de Saint-Gaultier, qui sont mentionnées page 27 de l'étude d'impact. Les 3 ouvrages doivent être abandonnés du fait de leur caractère trop vulnérable, ce qui explique l'absence de mise en place de périmètres de protection. Le syndicat a engagé il y a maintenant plusieurs années, la recherche d'une nouvelle ressource en eau, mais cette démarche n'a pas abouti à ce jour. En cas d'indisponibilité de ses captages actuels, il est à noter que le syndicat ne dispose pas, a priori, d'interconnexions de réseaux avec un service voisin ou d'autres solutions permettant de maintenir l'alimentation en eau de ses abonnés.

- Le risque d'une contamination des ressources du SIEPAC de la région de Saint-Gaultier par une pollution provenant des installations de l'entreprise LHOIST est identifié (voir page 28 de l'étude d'impact). Ainsi, comme indiqué page 25 de l'étude d'impact, un contrôle de la qualité des eaux souterraines est réalisé semestriellement, à partir notamment d'un piézomètre localisé en aval au sud-est du site.

- On trouve pages 60 à 65 de l'étude d'impact des informations sur les événements susceptibles de générer une pollution et les mesures prévues pour éviter et réduire les impacts. Cette présentation apparaît assez générale et on peut se demander si tous les risques potentiels liés au projet ont bien été identifiés. Par ailleurs, les mesures mentionnées mériteraient d'être plus détaillées, avec en particulier des éléments justifiant le bon dimensionnement des ouvrages de rétention.

- Compte tenu du fort enjeu que représente le risque de contamination des captages d'eau potable du SIEPAC de Saint-Gaultier avec à ce jour une absence de solution de substitution de ces ressources, une demande d'avis d'un hydrogéologue agréé sur ce dossier est peut être à envisager.

### Assainissement des eaux usées

- L'assainissement des eaux usées n'appelle pas de remarques particulières. L'étude d'impact (page 60) mentionne bien l'existence de sanitaires et leur raccordement à des dispositifs d'assainissement autonomes.

## 2/ Environnement / Nature

Actuellement la société possède 2 fours, dont les combustibles sont le gaz naturel et le coke de pétrole, elle souhaiterait modifier les combustibles de ces fours, dont le fonctionnement serait le suivant :

- Four n°1 : bois énergie ou Bois A (plaquettes forestières et paysagères) dont les besoins seraient de 24 750 tonnes et de déchets de bois de construction, démolition, matériaux arrivant en fin de vie bois, dont les besoins sont estimés à 11 700 tonnes.
- Le four n°2 continuerait de fonctionner aux combustibles actuels, c'est-à-dire : gaz naturel et coke de pétrole.

Il existe cependant une incohérence dont la justification de la modification du combustible, car la société justifie, ce choix, par la hausse du prix du gaz, alors que le four continuera de fonctionner au gaz naturel, seul le coke de pétrole a été retiré du nouveau mode de fonctionnement du four.

Cela veut vraisemblablement indiquer que le mode de fonctionnement du ou des fours se dirigerait principalement vers le bois énergie sur le plus ou moins long terme.

La consommation des plaquettes forestières pourrait augmenter de façon plus ou moins importante, il faudrait rester vigilant sur la provenance des plaquettes.

Une exploitation intensive des forêts et des haies environnantes pourraient être néfastes à la biodiversité et à la préservation du paysage, c'est pourquoi, il faut exiger une certification de la provenance des plaquettes, (plan de gestion, label qualité ...) pour une gestion durable de la ressource.

De plus qu'il est évoqué dans le dossier que la région dispose de ressources en bois importantes, à proximité se trouve la Brenne, où les coupes de bois et la préservation de la biodiversité ne font pas bon ménage.

Il est à rappeler que prochainement a lieu le renouvellement de la charte du Parc Naturel Régional de la Brenne, avec une augmentation du périmètre.

### **3/ Planification et Urbanisme**

La commune de Saint Gaultier dispose d'un Plan Local d'Urbanisme communal approuvé le 13 décembre 2018.

Ce territoire est couvert par le Schéma de Cohérence Territoriale Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse approuvé le 17 décembre 2020 ; il mentionne dans le Document d'Orientation et d'Objectif, dans le défi 4 « Œuvrer pour un territoire durable aux multiples richesses naturelles », les orientations et recommandations suivantes :

- orientations 10 – relatives à la préservation des ressources :  
« par la préservation et valorisation des ressources du territoire notamment les matériaux issus de bois/forêt dans le respect des enjeux environnementaux »
- orientations 12 – relatives aux performances environnementales et énergétiques :  
« en s'engageant pour le climat par la création d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en favorisant l'ensemble des actions contribuant localement à la lutte contre le changement climatique et ses impacts : structurer localement une filière énergétique permettant d'accompagner les particuliers, les entreprises, les collectivités, de communiquer et sensibiliser sur les ressources ou savoir faire locaux »  
« en promouvant le développement de projets et d'initiatives en faveur du développement des énergies renouvelables, et renforçant la production et la part issues de ressources renouvelables »

Pour information, le Schéma Régional d'Aménagement, de développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) Centre Val de Loire est en cours de modification (prescrit le 30/06-01/07 - 2022) et devra être prise en compte, si besoin, dans le cadre d'une évolution des SCoT.

**Le projet est situé en zone Ncr du PLU : zone de carrière. Le zonage est réservé à l'activité de carrière et à tous les équipements nécessaires.**

Ainsi, le projet est compatible avec le règlement de la zone Ncr du PLU.

--

En l'état le dossier de modification de l'autorisation d'exploiter son site de production de chaux de la société LHOIST FRANCE OUEST nécessite des éléments complémentaires, en particulier la prise en compte d'une **demande d'avis d'un hydrogéologue agréé** sur ce dossier et exiger la certification sur la provenance des plaquettes forestières.

  
La Directrice Départementale  
des Territoires Adjointe

Hélène BURGAUD-TOCCHET